

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Affiché le

ID : 035-213503113-20230911-2023_45-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 4 septembre 2023), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, DANIEL Jean-François

Absents excusés : GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), HOUSSIN Olivier, SECK Cheikh, LECLERC Didier, COLLÉAUX Christelle, HERVÉ Gérard

Secrétaire de séance : DODARD Laetitia

Délibération 2023-45

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Madame Le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 3 juillet 2023 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Les conseillers municipaux présents lors de la séance du 3 juillet dernier adoptent le procès-verbal sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens

Voix pour	9
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN

12 SEP. 2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 4 septembre 2023), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, DANIEL Jean-François

Absents excusés : GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), HOUSSIN Olivier, SECK Cheikh, LECLERC Didier, COLLÉAUX Christelle, HERVÉ Gérard

Secrétaire de séance : DODARD Laetitia

Délibération 2023-46

FINANCES LOCALES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

A la demande de Monsieur le Trésorier, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur concernant plusieurs titres de recette devenus irrécouvrables.

Il est à noter :

- que la liste des admissions en non-valeur correspond à des cotes concernant essentiellement des personnes décédées, des cotes inférieures au seuil de poursuites fixé à 30 € ou des cotes pour lesquelles plusieurs actes de poursuites sont restés sans effet.
- et que les créances éteintes correspondent à des cotes pour lesquelles un jugement est intervenu et qui empêche toutes poursuites (surendettement pour les particuliers ou liquidation judiciaire pour les entreprises).

Pour l'année 2023 :

- les créances admises en non-valeur s'élèvent à 277,50 €
- les créances éteintes à 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'accepter l'admission en non-valeur de la somme de 277,50 euros
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au compte 6541

Voix pour	9
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN

12 SEP. 2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 4 septembre 2023), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, DANIEL Jean-François

Absents excusés : GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), HOUSSIN Olivier, SECK Cheikh, LECLERC Didier, COLLÉAUX Christelle, HERVÉ Gérard
Secrétaire de séance : DODARD Laetitia

Délibération 2023-47

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE COMMERCE : DECISION
MODIFICATIVE N°1**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits sur certains comptes du budget :

Cptes	Libellé	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1400,00 €	
752	Revenus des immeubles		1400,00 €
	TOTAL	1400,00 €	1400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus

Voix pour	9
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 4 septembre 2023), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, DANIEL Jean-François

Absents excusés : GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), HOUSSIN Olivier, SECK Cheikh, LECLERC Didier, COLLÉAUX Christelle, HERVÉ Gérard
Secrétaire de séance : DODARD Laetitia

Délibération 2023-49

TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT « HAUDEBERT » : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS AUX PETITES COMMUNES DE VHBC

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les dépenses d'investissement visant à maintenir ou développer la qualité du service public, le niveau de service rendu à la population, à améliorer le cadre de vie de ses habitants ou l'accueil des nouveaux habitants en lien/complémentarité avec le projet de territoire communautaire, la commune peut solliciter le fonds de concours aux petites communes mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté. Il est précisé que la commune doit avoir sollicité l'ensemble des subventions possibles avant de solliciter le fonds de concours. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. De plus, le total des subventions et du fonds concours de VHBC ne peut pas dépasser 80% du coût H.T de l'opération d'investissement.

En 2023, les travaux de viabilisation d'un terrain à Haudebert pour y fonder un lotissement ont débuté. Les permis de construire pour les premières maisons peuvent déjà être déposés en Mairie.

L'ensemble de ses réalisations participent au développement démographique du territoire de la commune et de la Communauté. Après sollicitation de l'ensemble des subventions possibles, cette opération présente un reste à charge pour la commune de 313 353,89 € HT.

En conséquence, Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir solliciter le fond de concours mis en place par VHBC de manière à ce que le financement global des opérations ci-dessus mentionnées puisse s'équilibrer comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Affiché le

ID : 035-213503113-20230911-2023_49-DE

dépenses HT			recettes HT	
	montant global	réalisées		
Frais d'études	27 250,00 €	19 402,00 €	VHBC	96 000,00 €
Travaux de viabilisation	286103,89 €	180 914,42 €	Autofinancement	223 353,89€
TOTAL DEPENSES HT	313 353,89 €	200 316.42 €	TOTAL RECETTES HT	313 353.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- SOLLICITE le Fonds de concours d'aide aux petites communes pour le financement de ces opérations d'investissement ci-dessus citées,
- S'ENGAGE s'il y est donné une suite favorable, à respecter les conditions prévues par VHBC.

Voix pour	9
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN

12 SEP. 2023

